

CAPRI RESIDENCES

Société Anonyme au capital de 18.000.000 de francs
6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 784 606 576

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

02 DEC. 1997

918 4070
EXTRAIT DU

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 1997**

DÉPÔT N° 31259

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le lundi 30 juin à 14 heures, les Actionnaires de la Société CAPRI RESIDENCES se sont réunis au siège social à l'ATRIUM - 6, place Abel Gance - 92652 BOULOGNE BILLANCOURT, sur convocation adressée conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur CHALOPIN, Président du Conseil d'Administration
- COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, représenté par Monsieur D. CHALOPIN
- SCIC SA représentée par Monsieur JOUVEN
- Monsieur SCHAEFER
- Madame LIURETTE
- Monsieur LEROY

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Monsieur EMONT
- Monsieur BARTHE
- Madame GROUHEL

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

02 DEC. 1997

DÉPÔT N° 31259

ABSENT EXCUSE :

- Cabinet BEFEC - PRICE WATERHOUSE - représenté par Monsieur D. VIENNE, Commissaire aux Comptes

L'Assemblée procède à la désignation du bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHALOPIN, assisté de Madame GROUHEL, désignée, hors assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir vérifié la feuille de présence et la régularité des pouvoirs, le Président constate que 6 actionnaires représentant 180.000 actions sur les 180.000 composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés et le quorum requis du quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur JOUVEN, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société
- la feuille de présence
- la liste des actionnaires
- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- le texte des résolutions soumis à l'assemblée

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

- 1) Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996
quitus aux Administrateurs
- 2) Affectation du résultat
- 3) Conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966
- 4) Ratification de la cooptation de Madame Monique LIURETTE, Administrateur
- 5) Vacance d'un poste d'Administrateur
- 6) Nomination du Commissaire aux Comptes
- 7) Pouvoirs

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les résolutions arrêtées par le Conseil

**QUATRIEME RESOLUTION :Ratification de la cooptation de Madame Monique LIURETTE,
Administrateur**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Monique LIURETTE en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Claude LEULLIER.

Ce mandat durera pour le temps restant à courir pour le mandat de Monsieur Jean Claude LEULLIER et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 1999.

Madame Monique LIURETTE affirme satisfaire aux conditions légales d'exercice de cette fonction et déclare accepter ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Vacance d'un poste d'Administrateur

Compte tenu de la démission de Monsieur Frédéric PASCAL de son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale constate la vacance de ce poste d'Administrateur et décide, dans l'immédiat, de ne pas pourvoir à ce poste vacant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constatant que les mandats du Commissaire aux Comptes BEFEC PRICE WATERHOUSE et du Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur RAFFEGEAU arrivent à leur terme, l'Assemblée décide :

- de ne pas renouveler le mandat du Cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE commissaire aux comptes titulaire, ainsi que celui de Monsieur RAFFEGEAU, commissaire aux comptes suppléant
- de nommer le Cabinet MAZARS ET GUERARD aux fonctions de Commissaire aux Comptes et Monsieur Michel ROSSE aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2002

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs

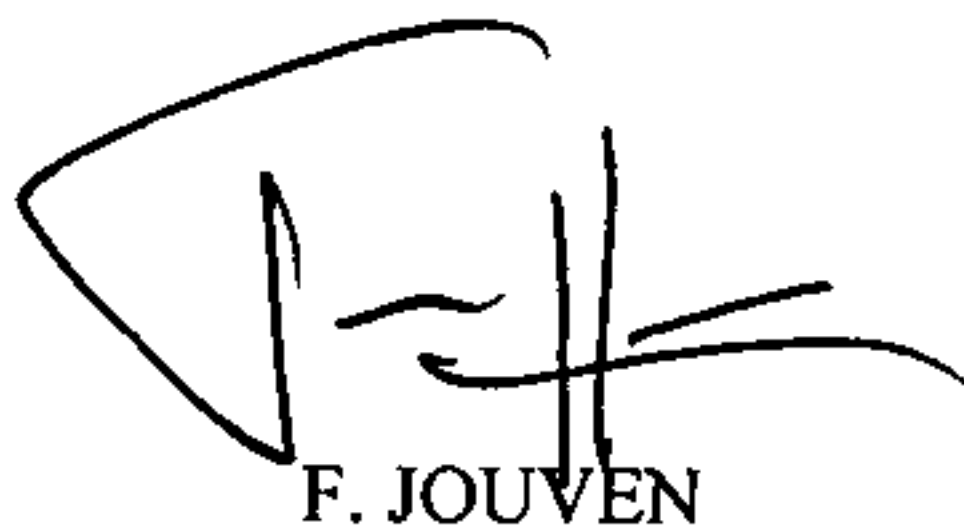
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que de tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 15 h 30.

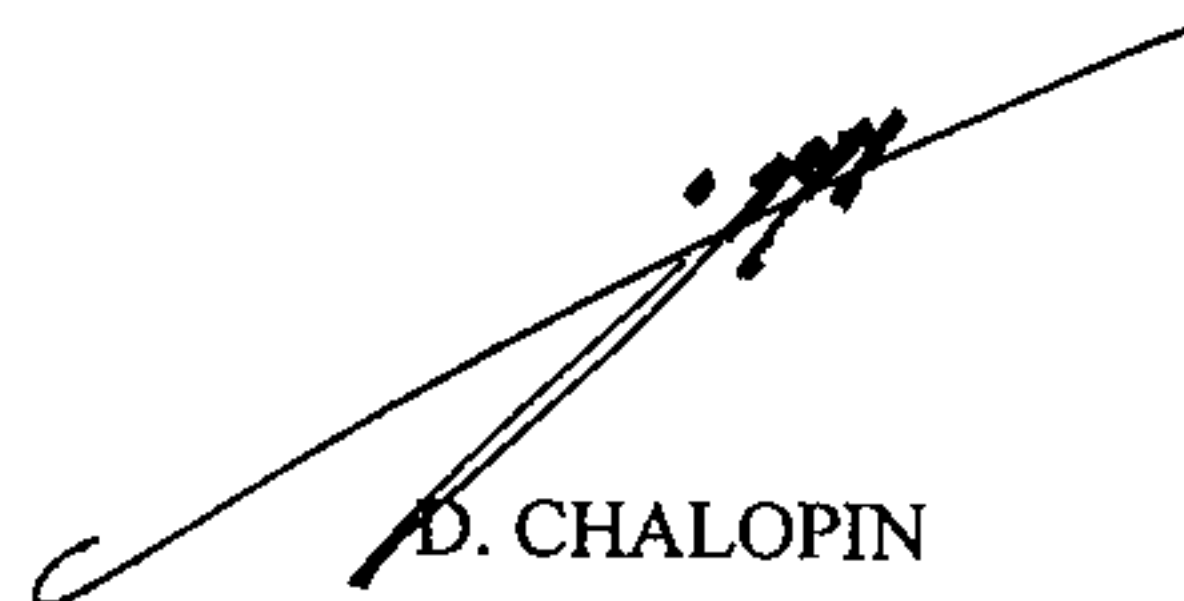
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Scrutateur,



F. JUVEN

Le Président,



D. CHALOPIN